

Assemblée générale mixte du 17 avril 2025 Compte-rendu

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société Interparfums s'est tenue le 17 avril 2025 au Pavillon d'Armenonville à Paris, sous la présidence de Monsieur Philippe Benacin, Président-Directeur Général.

L'Assemblée générale a adopté l'ensemble des résolutions proposées, portant en particulier, sur :

- L'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2024,
- La distribution d'un dividende de 1,15 euro par action et sa mise en paiement le 30 avril 2025,
- Le renouvellement du mandat du Cabinet FORVIS MAZARS SA pour une durée de 3 exercices ainsi que la nomination du Cabinet GRANT THORNTON en remplacement du cabinet SFECO & FIDUCIA AUDIT, pour une durée de 6 exercices, en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes,
- La nomination des cabinets FORVIS MAZARS SA et GRANT THORNTON pour une durée de 3 exercices, en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité,
- Le non-renouvellement et le non-remplacement des mandats d'administrateur de Madame Dominique Cyrot et de Madame Chantal Roos,
- L'approbation des éléments de rémunération et les avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2024 au Président-Directeur Général ainsi que l'approbation des politiques de rémunération 2025 applicables aux administrateurs et au Président-Directeur Général,
- Le renouvellement des autorisations et délégations financières relatives à des émissions sur le capital de la Société.

Cette Assemblée générale, qui a été retransmise en direct sur le site internet de la Société, sera consultable en différé sous le lien : www.interparfums-finance.fr/assemblee-generale/

Le texte complet des résolutions et le résultat des votes sont disponibles sur le site www.interparfums-finance.fr



Paris, le 18 avril 2025